L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 17 JANVIER.

Percement de l'Isthme Américain.

Nous avons publié déjà plusieurs articles sur cet important sujet. Nous trouvons dans la *France Financière* du 15 décembre dernier, un critique des projets américains que nous croyons utile de reproduire. Elle émane de l'ingénieur de la Société internationale du Canal Colombien, qui a fait, lui même, sur les lieux, des études sérieuses, et arrêté un projet de canal, dont on peut voir le tracé, dans nos bureaux.

LES PROJETS AMÉRICAINS.

Nous pensions ne plus avoir à nous occuper des utopies américaines en ce qui concerne le percement d'un canal interocéanique, au travers de l'Isthme qui unit les deux grands continents du sud et du nord de l'Amérique.

Nous avions vu d'abord le gouvernement de Washington se désocuper — du moins — journaux américains le prétendaient—du percement d'un canal au travers de l'isthme de l'Hondurèque. Le public, habitué — nous ne savons pourquoi — à regarder le peuple américain comme le plus pratique du monde, voyait déjà en perspective toutes les navires de l'univers passer d'un côté à l'autre, sous le protectorat du pavillon étoilé.

Ce qu'on ne savait pas, c'est que cette libre de canalisation était, depuis longtemps déjà, définitivement et irrévocablement par tous les savants, et surtout par l'un des plus célèbres ingénieurs des Etats-Unis, M. Elijah Ward, qui, *chargé par son gouvernement* de faire un rapport sur l'ancien projet de Gaetano Moro, avait déclaré que, à moins de dépenser 5 milliards de francs et d'employer la durée de la vie de trois générations d'hommes, un canal par la ligne de l'Isthme était absolument impossible.

En 1871, le gouvernement américain — on a l'attention publique vers un autre point de l'Isthme: il s'agissait alors du Darien. On fit un grand bruit au sujet d'une expédition scientifique, dirigée par le commandant Selfridge, de la marine des Etats-Unis, et qui n'aboutit à rien de sérieux. Cela dura-t-être pour deux raisons: la première, c'est que M. Selfridge avait pour instructions officielles de rechercher au *nord* du Darien la possibilité de l'ouverture d'un canal, et que de ce côté, la science avait depuis longtemps reconnu l'impraticabilité d'une pareille ouvre; la seconde, c'est que, en vertu des mêmes instructions officielles, M. Selfridge devait surtout s'abstenir de "vérifier la ligne géodésique d'un canal sans tunnels ni écluses, découverte, en 1865, par un *ingénieur* français pour le compte d'une Société internationale qui pourrait revendiquer la propriété scientifique, laquelle ligne est celle dite du *Canal colombien*, aujourd'hui reconnue la seule qui

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Nous trouvons dans l'*Union méridionale* de Toulouse, l'arrêté suivant:

"Le préfet de la Haute-Garonne:

"Vu l'article 6 de la loi des 27, 29 juillet 1849;

"Vu le numéro du 20 décembre de l'*Union méridionale;*

"Attendu que le premier article de ce numéro est injurieux pour le président de la République;

"Arrête:

"La vente du journal l'*Union méridionale*, sur la voie publique et dans les gares, est interdite pour un mois dans le département, à dater du 20 décembre courant.

"Toulouse, le 19 décembre 1872."

On lit dans le *Courrier de l'Aude:*

Un vol à main armée a été commis dans la soirée de dimanche, entre cinq heures et demie et sept heures, dans une maison de campagne appelée le *Parillon*, territoire de Bages, et habitée par M. François Vic, son propriétaire.

Cinq malfaiteurs masqués et brandissant de grands couteaux de cuisine ont pénétré de force dans l'intérieur. Aussitôt que M. Vic et son domestique ont été attachés, et le premier s'est vu obligé, le couteau sur la gorge, de livrer d'abord l'argent qu'il avait sur lui et ensuite de précéder les malfaiteurs dans les pièces du premier étage, qu'ils voulaient fouiller, et dont ils ont fracturé et dévalisé tous les meubles. Pendant ce temps, Mme Vic, sous le coup d'une émotion indicible, et le domestique, les mains étroitement liées, étaient gardés par un des bandits.

Il est porte à croire que ces malfaiteurs savaient que M. Vic avait récemment vendu son vin et qu'ils espéraient trouver chez lui le montant de cette vente. Ils l'ont pu, néanmoins découvrir que 4 ou 500 fr., dont ils se sont emparés, et deux montres, appartenant au propriétaire et au domestique. Ils ont terminé leurs exploits en enfermant M. Vic, Mme Vic et le domestique dans une pièce, dont ils ont emporté la clef.

La justice fait d'actives recherches pour découvrir les auteurs de ce crime audacieux.

— M. Cordier, député de la Seine-Inférieure, vient d'adresser à M. Ozenne une lettre contenant quelques observations sur la fixation, par la commission internationale, des droits relatifs aux impressions et aux teintures sur coton, concernant spécialement les rouges d'Andrinople et les indiennes. L'honorable représentant déclare qu'il maintient comme rigoureusement exacts les chiffres inscrits dans la loi du 26 juillet, et il ajoute qu'à la suite d'une vérification faite à Rouen, au centre même de la fabrication, il en est venu à cette conclusion:

Loin de consentir à une réduction, je conclurai plutôt à un relèvement en raison des nouvelles taxes qui ont été introduites depuis le moment où les calculs ont été arrêtés.

M. Cordier, après avoir fait remarquer en réponse à la note de la chambre de commerce de Manchester, que des hommes habitués à un régime économique absolument libre ne peuvent se rendre compte des charges immobilisées qui se répètent à chaque mouvement de l'œuvre industrielle française, proteste, en terminant, contre l'intention qu'on lui a prêté d'avoir voulu faire une œuvre *protectionniste*.

Cette dernière déclaration était d'ailleurs complétement superflue pour tous ceux qui ont lu le remarquable rapport de l'honorable député de la Seine-Inférieure sur le projet de loi relatif aux matières premières.

—On lit dans le *Phare de la Loire* du 22 décembre:

Un crime qui a jeté l'émotion la plus vive dans notre ville, a été commis pendant la nuit dernière sur la place de la Duchesse Anne.

La victime de cet assassinat dont le vol a été le mobile, est un commis-voyageur, de nationalité espagnole, du nom de José Asla, demeurant à Nantes, rue du quai du Port-Maillard, en garni, et âgé de quarante ans environ. Il était bien mis et portait un vêtement noir; son chapeau et son parapluie ont été retrouvés près du pont-levis du vieux château.

Du reste, l'endroit avait été bien choisi pour la perpétration d'un attentat aussi odieux; d'un côté, le château de Nantes et ses fossés remplis d'eau à la suite de la récente inondation, de l'autre, une vaste place désérte: à gauche la Loire, à droite le cours St-Pierre et son parapet fort élevé.

Le lieu précis où la victime a été frappée, est cette partie inclinée de terrain qui longe les fossés et qui permet de descendre sur la place Duchesse-Anne, sans se servir des marches. Le sable ensanglanté a été enlevé par ordre de la police, mais on voit encore quelques gouttes de sang sur le perron.

L'obscurité, que l'absence de gaz rendait encore plus grande, n'a pas été inutile au meurtrier. La lutte a dû être acharnée. Le cadavre est labouré de coups de couteau.

Il porte à la tête surtout quatre blessures, dont l'une a été faite avec un instrument contondant qui a brisé l'os frontal: les trois autres sont attribuées à un instrument tranchant. Le corps a été jeté ensuite par dessus le parapet dans les fossés du Château. José Asla était-il mort quand il a été précipité dans les fossés? On l'ignore, mais l'endroit où il a été retrouvé permet de supposer qu'il s'est débattu, par instinct de conservation, jusqu'au dernier instant.

Les poches de ses vêtements étaient retournées et l'on n'a retrouvé sur lui qu'un couteau, une pipe et un scapulaire.

Le procureur de la République et le juge d'instruction, M. Hervo, sont immédiatement arrivés sur les lieux. Le cadavre a été transporté à l'intérieur du Château, où doit se faire l'enquête médico-légale.

On recherche activement le meurtrier. D'après un bruit qui nous a été rapporté, le fils de José Asla, qui demeurait à Madrid, avec lui, avait disparu depuis trois jours.

Quant à la victime, elle n'arrivait pas ordinairement à Nantes, en général, que le soir, vers 5 ou 6 heures, et ne revenait à Madrid, le lendemain matin. Ce matin, une foule considérable s'entretenait auprès du Château, de cet affreux événement.

BANQUEROUTE FRAUDULEUSE PAR UN AGENT DE CHANGE.—Gauja, qui vient de comparaître devant la cour d'assises de la Haute-Garonne sous la double accusation d'abus de confiance et de banqueroute frauduleuse, était agent de change près la Bourse de Toulouse.

Après avoir été élevé au séminaire et y avoir même reçu les ordres mineurs, après avoir été professeur, il était devenu clerc de notaire et enfin agent de change.

La somme qu'il aurait détournée est considérable; elle frappent surtout des petites économies péniblement amassées par des gens peu aisés, et a frappé surtout au des membres du clergé. Aussi voit-on assis au nombre des témoins un grand nombre de prêtres.

Reconnu coupable, Ganja a été condamné à 3 ans de prison et 100 fr. d'amende.

LE CRIME DE VAUGIRARD.—Nous avons rapporté dans quelles mystérieuses circonstances un marchand de vin de la rue de l'abbé Groult, M. Bragès, avait été trouvé assassiné dans sa cave, ayant la tête presqu'entièrement séparée du tronc.

Tout d'abord, on crut à un suicide, mais les constatations médicales ayant établi qu'il était impossible, quelle que soit la force de volonté humaine, qu'un homme pratiquât sur lui-même une si complète section du cou, la justice, secondée par le chef de la police de sûreté M. Claude et ses agents, donnèrent une autre direction à leurs investigations.

D'abord les racontars du quartier signalèrent comme l'auteur présumé du crime, un garçon boucher qui n'a, ainsi que cela a été établi par l'information, jamais existé que dans l'imagination des commères du quartier.

Pole comme certitude fut acquise qu'aucun vol n'avait été commis au préjudice de la victime, on en vint à présumer que la vengeance avait armé le bras de l'assassin.

Comme l'infortuné Bragès était un excellent homme, fort estimé, ne s'étant jamais mêlé d'affaires politiques, n'ayant jamais été appelé à témoigner contre quelqu'un, en justice criminelle ou civile, l'information échoua encore de ce côté. Habilement dirigée par M. le juge d'instruction Devienne, elle ne tarda pas à arriver sur les traces du mobile du crime. Il fut établi que la mort de Bragès laissait à ses héritiers une fortune évaluée à une trentaine de mille francs.

Or, parmi ceux qui ont à participer au partage de cette somme est un nommé X... très proche parent de la victime, et que de graves présomptions signalent comme pouvant être l'auteur du crime. Il vient d'être mis en état d'arrestation. Successivement interrogé par M. Macé, commissaire de police des délégations judiciaires, et par M. le juge d'instruction, il a, jusqu'à présent, opposé les plus formelles dénégations aux charges relevées contre lui. La justice continue ses investigations.

UN MARCHÉ D'ESCLAVES. — Zanzibar est le plus grand marché de nègres connu. Les marchands d'esclaves, quoique fortement traqués par les autorités, parviennent à éviter la surveillance des croiseurs qui leur font la chasse, et il paraît que le commerce des nègres prend chaque jour un plus grand développement.

L'expédition annuelle des nègres capturés dans l'intérieur de l'Afrique s'élève au chiffre énorme de 50,000 à 60,000. Ces enfants au dessous de sept ans n'ont pas cours au marché; c'est à peine si les marchands les payent 2 ou 3 fr., prix auquel les missionnaires achètent les petits Chinois pour les arracher à une mort certaine.

A sept ans, un enfant bien constitué vaut de 50 à 100 francs. Une belle esclave de bonne apparence, vaut jusqu'à 800 francs. Un jeune homme, *bien bâti*, vaut de 450 à 550 fr. Tels sont les prix marchands au premier marché. En seconde main, les prix varient selon l'importance des demandes et la quantité de marchandise offerte.

— Le lecteur se souvient, sans doute, de cette fameuse partie d'échecs, commencée il y a plus d'un mois, partie vraiment internationale, car elle s'était engagée entre joueurs français, allemands, russes, autrichiens et américains.

C'est le champion américain qui l'a gagnée.

Le champion de l'Angleterre est arrivé second, presque en même temps que celui de la France.

Ensuite sont venus celui de la Russie, le champion allemand et le champion autrichien.

Il n'y a rien d'étonnant, après tout, à ce que ce soit un Américain qui ait fait échec *et mat*, les rois des joueurs européens.

LA CENSURE.

Si l'*Eclipse* est toujours de bonne humeur, ce n'est certes pas la faute du gouvernement ou plutôt de ses agents subalternes qui lui font autant de misères que si nous étions encore sous l'empire.

Tous ses dessins sont épluchés, et, au moindre trait plus ou moins sécuritaire qui déplaît au fonctionnaire chargé de la censure, on biffe, on supprime, ou refuse l'autorisation.

Dans son numéro de cette semaine, l'*Eclipse* fait part au public de ces tracasseries sans nom, que ne justifie nullement la modération de son caricaturiste habituel, M. André Gill. Elle cite à l'appui de son dire le témoignage de M. Casimir Périer, dont elle avait exécuté la charge, il y a trois mois:

"Vizille (Isère), 25 septembre 1872.

"Monsieur,

"Je n'ai jamais refusé à personne une autorisation du genre de celle que vous me demandez.

"Un homme public appartient au public et je ne trouve blâmable, même dans la satire et la caricature, que ce qui l'atteche à l'honneur, outrage la morale et les mœurs, ou est propre à troubler la paix des familles.

"Recevez, Monsieur, mes civilités empressées.

"CASIMIR PÉRIER."

La semaine passée, elle avait l'intention de publier la charge de M. Barthélemy Saint-Hilaire. La censure s'y opposa. L'*Eclipse*, forte de son droit, s'adressa directement au secrétaire du président de la République à qui elle a envoyé le dessin incriminé.

Voici quelle fut la réponse de M. B. Saint-Hilaire:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

"Versailles, le 12 décembre 1872.

"Monsieur,

"D'après le désir que vous nous exprimez, je vous autorise sans difficulté à publier dans l'*Eclipse* le dessin de M. Gill. Je trouve, comme vous, que ce dessin n'a rien d'hostile ni de méchant, et je souhaiterais que toutes les caricatures fussent aussi irréprochables que celle-ci. Le bon goût et les mœurs politiques y gagneraient beaucoup.

"Agréez, monsieur, mes salutations cordiales.

"B. SAINT-HILAIRE."

Inutile d'ajouter que la censure ne revint pas sur sa première décision. Le principal intéressé, M. B. Saint-Hilaire, a bon permettre: la censure, représentée par un certain M. de Nervaux, ancien fonctionnaire impérial, refuse et péremptoirement.

Quand le crayon aura-t-il au moins autant de liberté que la plume?

PROCÉDÉS ARBITRAIRES.—Le gouvernement de M. Thiers ne procède pas autrement que procédait l'Empire et les journaux qui soutiennent M. Thiers, sont illogiques quand ils attaquent le gouvernement personnel.

L'*Ordre social*, de Nice, publie la lettre suivante:

Antibes, le 12 décembre 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Ayant reçu de divers journaux de Paris des pétitions pour la dissolution de l'Assemblée, je me crois en droit de les faire signer. Donc je présentai les dites pétitions dans divers magasins tels que boulangers, bouchers, et dans le domicile privé des citoyens (excepté dans les cafés et débits de boissons). Ces pétitions étaient déjà remplies de signatures, quand tout à coup le commissaire de police d'Antibes m'envoie chercher dans son bureau, visite ma caisse et ne trouvant rien, m'approche de moi, met sa main dans ma poche et sort deux feuilles de pétitions, et trois lettres (particulières) que j'allais mettre à la poste adressées par moi à des correspondants de Paris.

Il saisit les deux feuilles de pétitions; en même temps, il prend la liberté de décacheter mes lettres et de les lire. Après les avoir lues, il m'en rend deux et garde la troisième en me disant de venir la reprendre l'après-midi. Je lui envoie dire par l'agent de police que je n'allais point reprendre ma lettre, attendu qu'il l'a décachetée et gardée chez lui, contrairement à la loi.

Je crois de mon devoir de vous faire part de ces actes illégaux et je porterai plainte à qui de droit.

Veuillez noter, monsieur le directeur, que je ne faisais signer la pétition absolument que dans les magasins et aux domiciles privés des citoyens.

Agréez, etc.,

SAUVAGIO LOUIS.

L'*Avenir national* fait les commentaires suivants:

Les déclarations contenues dans cette lettre ont une gravité qui n'échappera à personne.

Le citoyen victime d'un aussi exorbitant excès de zèle doit poursuivre devant les tribunaux l'agent qui s'en est rendu coupable.

Quant au gouvernement, il ne saurait attendre l'avis de la justice pour faire un exemple. Si les faits dont on vient de lire le récit sont exacts, l'agent et ceux par l'ordre desquels il a agi ne peuvent rester vingt quatre heures de plus représentants de la loi qu'ils ont audacieusement violée dans deux de ses prescriptions les plus essentielles, celles qui consacrent le secret des lettres et le droit de pétition.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur
Samedi, 19 Janvier 1873.
MATINÉE, à Midi—LE BOSSU, Drame en 5 actes et 10 tableaux.
SAMEDI SOIR, à 7 heures—La Flamenca, comédie en 4 actes. Un Mari dans du Coton, vaudeville en 1 acte.
DIMANCHE, 19—Mabeuge. 17 jan—tf

Concerts Rubinstein.

RUBINSTEIN ET WIENIAWSKI.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Commençant Lundi, 27 Janvier 1873.

MM. GRAU et CANONGE ont l'honneur d'annoncer au public le début, à la Nouvelle-Orléans, de

ANTON RUBINSTEIN,
LE PREMIER DES PIANISTES ACTUELS

Il ne fera entendre, pour la première et dernière fois, cette année, avec des artistes éminents, parmi lesquels se trouvent

HENRI WIENIAWSKI
Célèbre dans le monde entier et considéré en Europe comme le seul rival de Paganini.

MLLE LOUISE LIEBHART,
La célèbre soprano,

MLLE LOUISE GRMENY,
La contralto favorite.

Accompagnateur, Mons. L. REMBRIELINSKI.

La vente des places commencera le JEUDI, 16 janvier, à la salle de l'Opéra et au magasin de musique de Grunewald.

PRIX.—

Loges de premières et de parquet	$1 00
" d'illiée de premières	2 00
" secondes	1 50
Chaises d'orchestre	1 50
Parquet, places réservées	1 50
B. B.—Les abonnés qui désirent garder leurs places pour chaque soirée du Concerts de Rubinstein sont priés d'en donner avis au bureau avant la vente régulière des places.

Les pianos des Concerts Rubinstein sont ceux de steinway. 17 janv—

Académie de Musique.

DAVID BIDWELL.....Propriétaire et Directeur
J. KITTREDGE.....Trésorier

La salle remplie et l'enthousiasme sans égal attestent la popularité de la

REINE DES ARTISTES BURLESQUES
MISS LYDIA THOMPSON
Et de sa grande Compagnie,

Vendredi soir, 17 janvier 1873.
Premier Bénéfice de Mlle Lydia Thompson.

MATINÉE SAMEDI.

SAMEDI et DIMANCHE SOIRS, dernière représentation de KEMILWORTH, avec nombreux décors et 40 ans d'un corps de ballet.

Le 20, 21, 22 et 23 janvier—ROBIN HOOD.
Le 24 et le 25 janvier, au soir—LES BRIGANDS, et UN JOUR A PARIS.
Dans ces deux pièces, MLLE THOMPSON remplira six rôles différents.
Le 27, 28, 29 et 30 janvier—ALADIN.
Le 4, 5 et 6 février—LUBLINE.
Le 8 février—Bénéfice d'adieu—IXION.

Malgré les hommes d'épaule qu'occasionne l'engagement de cette admirable troupe, les prix d'entrée ne seront pas augmentés.

Les portes s'ouvriront à 6 1/2 heures et on commencera à 7 heures et demie. On peut retenir des places une semaine d'avance. Le contrôle sera ouvert à 9 heures du matin. 17janv—tf

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.....RES DE RAE
Engagement de la troupe LINGARD.
Vendredi soir, 17 janvier 1873.

A LIFE'S DREAM.

M. Wm Horace Lingard remplira le rôle du Scarlet Page et Alice Lanning Lingard celui de Lady Mavourneen. Le Lingard dans les deux vieilles esquisses. Samedi, matinée—A l'étude. L. M. LA DUKE.
L'ouverture commence à 7 heures et demie. 17janv

Théâtre des Variétés.

Seul locataire.....Lawrence Barrett

Bénéfice de Lawrence Barrett:

HAMLET.

VENDREDI et SAMEDI SOIR, 17 et 18 janvier, et samedi, à midi.

DICKS NOTTO:

LUNDI, 20 janvier, LA PIÈCE DE LA PLUS GRANDE ARTISTE DU SIÈCLE,

CHARLOTTE CUSHMAN,

dans son grand rôle de MEG MERRILIES.

A NOS AMIS ET HABITUÉS.

☞ Ma gre les grandes dépenses qu'occasionne l'engagement de

CHARLOTTE CUSHMAN,

la Direction a résolu de ne pas augmenter les prix ordinaires. Elle compte sur l'appui du public pour faire face aux nouveaux frais. 16janv

Attendu de Bordeaux, etc.

A vendre, au débarquement, par les soussignés:

Par steamship MINNESOTA,

50 barriques VIN ROUGE "Leonard".

Par le navire HAMINOIA,

20 barriques VIN BLANC "Graves",
30 do. VIN ROUGE "Bas ous",
40 do. do. do. "St. Louis",
15 caisses CHAMPIGNONS de Paris.

QUEYROUZE & BOIS,
Coin Vieille-Levée et Bienville.

21 déc—1m

Grande Foire Diocésaine,

SOUS LA DIRECTION DE MGR. PERCHÉ.

POUR bâtir des Ecoles paroissiales et une salle pour les Catéchismes, que se qui l'attache à la foi et finissant le 23 de mois courant, à la salle de l'Exposition, et à la Loge de la Parfaite Prix d'entrée.....25 cts
10janv au 22

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 46 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs et mesdames. Une Collection Unique. Les maladies nerveuses, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens, et à l'adresse de 25 cents, prix en est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 46 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

Café Bismarck,

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Donné tous les soirs à sept heures, par la Troupe Parisienne, sous l'habile direction de Mlle Thérèse, première chanteuse des cafés chantants de Paris.

Entrée gratuite. 16janv—tf

MR. WENGER a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, que s'étant assuré les services des artistes distingués des les noms suivants: CHARLES MARTIN, MR. ET MME SOMERS, 3 ENFANTS, 3 ENFANTS, MR. RENOIR, MRE SUSANNE, MLLE PELISSIER.

Les concerts commenceront samedi soir et dureront tout l'hiver.
4janv—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI.....CONTI 91

Champion Costume Store of America.

VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en lamine pour dames et messieurs, tels que:

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc., etc.

MOINS QUE

25 Armures, Coqs, Moqtres, Démons, Singes du grand Lucifer et autres.

Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du ROI CARNAVAL et ses Ministres, le Mardi-Gras passé.

Toutes les pièces sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 rue de Conti 91
1er déc au 15 mars—

ED. L. ZELL, Pro de Sta-Cruz.
J. R. TOSCANO, Ex commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importation directe de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lbx. Lock Box 274 du bureau de Poste.

Le Collége Commercial de Dolbear

EST ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps: l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames. 8 déc—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:

Sur les risques d'incendie..	$218,237 26
Sur les risques de mer.....	16,041 35
Sur les risques de rivières..	32,345 32
Total des primes.....	$266,626 53
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1872..	$118,125 02
Primes remboursées.....	3,236 49
	134,813 72
Montant net des primes.....	$131,812 81
Réassurances.....	$13,773 46
Pertes sur les incendies.....	$65,111 32
Pertes sur mer.....	35,452 64
Pertes sur les rivières.....	2,250 42
	102,812 37
Pertes par les incendies, non réglées et réglées, mais non demandées.....	20,000 00
Réserve (exigée par la charte) de 15 pour cent sur les sus dites pertes..	3,645 55
Frais, taxes, intérêts.....	14,699 14
	179,971 06
Bénéfice.....	$101,868 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bonds de la ville et autres bonds, valeur au comptant.....	$96,250 00
Bons hypothécaires et billets hypothécaires.....	268,774 26
Actions de la Cie du gaz et actions diverses.....	61,125 00
Effets à recevoir, pour primes.....	17,609 16
Primes en voie de recouvrement.....	20,146 00
Réassurances.....	68,710 00
Montant entre les mains de banquiers de Londres.....	60000
Succursale.....	3,519 37
Comptes en souffrance.....	2,180 19
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant.....	66,000 00
Propriété dans la rue Dauphine, valeur au comptant.....	6,018 24
	$755,541 24

PASSIF.

Capital.....	$600,000 00
Réservé pour primes non expirées.....	118,125 02
Réservées pour réclamations non-réglées.....	20,000 00
Dividende sur actions.....	$51,952 64
Dividende sur actionnaires.....	200,000 00
Dividende sur actionnaires.....	101,952 64
Surplus au-delà du passif..	15,708 60
	$755,541 24

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUTES, Président.
P. CHS. CUVELLIER, Receiver Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

10 pour cent sur les primes d'incendie,
10 pour cent sur les primes de rivières.
Plus un dividende de 20 pour cent aux actionnaires au dividende courant, et le tout sera payable à partir du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart, Pierre Foretall,
C. T. Dupasse, Jno. Kendall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard, H. Hillenkamp,
A. Schreiber, W. B. Schmidt,
Chas. Gedeon, J. Tuyes.
14janv—1m

DIVERS.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:
No 182 Rue du Canal,
SUCCURSALE DETACHEE.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 7 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de Six pour Cent.
C. D. STUBENVART, A. PAILLET,
Caissier. Aptée. Caissier.
On peut se procurer des cartes de Chèque à la Banque.

Manufacture de Corsets et de Malakoff.

Même BOUMARD!
179, rue du Canal,

Informe les dames, qu'elle vient de recevoir un nouveau choix de Corsets, pour porter l'année, qu'elle vient de recevoir, de Paris, à 3 de Corsets de 3 boîtes de suite à 5 boîtes de l'après midi. P. TERZE, Jr.
10janv—3m Gérant-Agent.

Agence Générale des Bureaux de Placement de la Nouvelle-Orléans, 1873. Pour l'élection annuelle de trois Directeurs pour l'année ensuite, vote des de janvier, le Lundi, 20 Janvier, No de 11 à 1 heure de l'après midi, de midi à 1 heure de l'après midi.

M. L. FERRE,
Gérant-Agent. Gérant.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1872. Le produit de cette Banque, en vertu de la loi, LUNDI, 13 Janvier 1873, de 10 heures du matin à 3 heures, rue de Papelmaïe.

F. L. DELERY,
4janv—7jn M p 3 Caissier.

Bureau de la Compagnie du City Railroad, en vertu de la loi, le lundi, 13 janvier, de 10 heures du matin à 3 heures suivante ont été élus Directeurs pour ces 3 ans:

P. BIRON, JOHN C. ROGERS,
J. F. GUILOT, SAMUEL SMITH,
J. M. HAMILTON, C. E. BLANCHARD,
H. GALLY, J. BIRNIE,
JAMES JACKSON, J. H. FIFER,
R. H. CHAILES, J. BERNICK WHITE.

Et, à une Assemblée des Directeurs, tenue le 1er janvier 1873, H. BERNICK WHITE a été nommé Président, et M. C. C. LEWIS, Secrétaire.

C. C. LEWIS,
10janv—1m Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne.—Nlle-Orléans, 8 janvier 1873. Les Actionnaires de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de 5 pour cent, payable par présentation à partir de 10 heures du matin, le 10 janvier 1873, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

JOS. H. DE ORANGE,
9janv au 20 Secrétaire.

Banque du Canal.—Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1873.—Le 9 du mois courant, il a été élu, par les actionnaires de cette Banque, trois Directeurs pour l'année:

Geo. Fabre, J. H. Sterling,
J. M. Gelpi, C. C. Morse,
Geo. R. Preston, J. J. Hart,
David McCusker.

Et, subséquemment, à une réunion des Directeurs, M. GEO. JONAS a été élu Président, à l'unanimité.

CH. JUROVILLE,
9janv—3jr Caissier.

AVIS.—A une élection qui a eu lieu le 20 décembre dernier, les soussignés ont été nommés Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, pendant l'année suivante:

Chas. Cavaroc, Chas. De Buchner,
Léon Rose, Jr., E. J. Nelson,
Jno. Dalton, J. Mc Donough,
Arthur Poitevy, J. Agnes,
J. B. White, J. Mc Cormack,
John Mitchell, J. H. Cavaroc.

Ils, à un meeting général des Directeurs, qui a eu lieu ALEXANDRE MC. CAVEROC, Président, et CHAS. CAVAROC, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1873.
9janv—3m LARAY, Secrétaire.

BANQUE NATIONALE NOUVELLE.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1872.

AUJOURD'HUI, a eu réunion des Directeurs, et il a été décrété un dividende de 6 pour cent, payable à partir de ce jour, à la banque, sur cette ses déposants (libres de la taxe de 1 pour cent) et aux actionnaires (moins la taxe de 1 pour cent) sur présentation et à leur propre adresse, à partir de 3 heures précises.

P. TERZE, Jr.,
16janv—3m Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Ste Claude, nouvelle-Orléans, 1872.—L'assemblée annuelle des Directeurs, pour cette année, aura lieu, le 13 de Janvier, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

P. TERZE, Jr.,
10janv—3m Secrétaire.

Assemblée Générale des Actionnaires de la Banque de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 1872. Le 13 janvier, à une heure de l'après-midi, au bureau de la Banque, rue de Papelmaïe.

M. L. FERRE,
Gérant-Agent. Gérant.

Banque des Citoyens de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1872. Le produit de cette Banque, en vertu de la loi, LUNDI, 13 Janvier 1873, de 10 heures du matin à 3 heures, rue de Papelmaïe.

F. L. DELERY,
4janv—7jn M p 3 Caissier.

Bureau de la Compagnie du City Railroad, en vertu de la loi, le lundi, 13 janvier, de 10 heures du matin à 3 heures suivante ont été élus Directeurs pour ces 3 ans:

P. BIRON, JOHN C. ROGERS,
J. F. GUILOT, SAMUEL SMITH,
J. M. HAMILTON, C. E. BLANCHARD,
H. GALLY, J. BIRNIE,
JAMES JACKSON, J. H. FIFER,
R. H. CHAILES, J. BERNICK WHITE.

Et, à une Assemblée des Directeurs, tenue le 1er janvier 1873, H. BERNICK WHITE a été nommé Président, et M. C. C. LEWIS, Secrétaire.

C. C. LEWIS,
10janv—1m Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne.—Nlle-Orléans, 8 janvier 1873. Les Actionnaires de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de 5 pour cent, payable par présentation à partir de 10 heures du matin, le 10 janvier 1873, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

JOS. H. DE ORANGE,
9janv au 20 Secrétaire.

Banque du Canal.—Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1873.—Le 9 du mois courant, il a été élu, par les actionnaires de cette Banque, trois Directeurs pour l'année:

Geo. Fabre, J. H. Sterling,
J. M. Gelpi, C. C. Morse,
Geo. R. Preston, J. J. Hart,
David McCusker.

Et, subséquemment, à une réunion des Directeurs, M. GEO. JONAS a été élu Président, à l'unanimité.

CH. JUROVILLE,
9janv—3jr Caissier.

AVIS.—A une élection qui a eu lieu le 20 décembre dernier, les soussignés ont été nommés Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, pendant l'année suivante:

Chas. Cavaroc, Chas. De Buchner,
Léon Rose, Jr., E. J. Nelson,
Jno. Dalton, J. Mc Donough,
Arthur Poitevy, J. Agnes,
J. B. White, J. Mc Cormack,
John Mitchell, J. H. Cavaroc.

Ils, à un meeting général des Directeurs, qui a eu lieu ALEXANDRE MC. CAVEROC, Président, et CHAS. CAVAROC, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1873.
9janv—3m LARAY, Secrétaire.

BANQUE NATIONALE NOUVELLE.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1872.

AUJOURD'HUI, a eu réunion des Directeurs, et il a été décrété un dividende de 6 pour cent, payable à partir de ce jour, à la banque, sur cette ses déposants (libres de la taxe de 1 pour cent) et aux actionnaires (moins la taxe de 1 pour cent) sur présentation et à leur propre adresse, à partir de 3 heures précises.

P. TERZE, Jr.,
16janv—3m Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de l'Hôpital de l'Ex. Orléans, nouvelle-Orléans, 1872.—L'assemblée annuelle des Directeurs, pour cette année, aura lieu, le 13 de Janvier, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

P. TERZE, Jr.,
10janv—3m Secrétaire.

Agence Générale des Bureaux de Placement de la Nouvelle-Orléans, 1873. Pour l'élection annuelle de trois Directeurs pour l'année ensuite, vote des de janvier, le Lundi, 20 Janvier, No de 11 à 1 heure de l'après midi, de midi à 1 heure de l'après midi.

M. L. FERRE,
Gérant-Agent. Gérant.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 1872. Le 13 janvier, à une heure de l'après-midi, au bureau de la Banque, rue de Papelmaïe.

M. L. FERRE,
Gérant-Agent. Gérant.

Banque des Citoyens de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1872. Le produit de cette Banque, en vertu de la loi, LUNDI, 13 Janvier 1873, de 10 heures du